Message du 07/02/12 17:18
De : "Delphine MARECHAL"
A : "Comité du DAUPHINE - SAVOIE" , "Comité AUVERGNE" , "Comité COTE D'AZUR", "Comité de PROVENCE" , "Comité du LYONNAIS" , "Comité LANGUEDOC-ROUSSILLON" , "Andrée LONGEVIAL-BILLIET" , "Magali FAUVEAU", "Nathalie BLIN" , "Michelle CAGNOL" , "Bénédicte PINAY", "Laure VOLGINSKY" , "Eléonore VALADE"
Copie à : "psylvia parent"

Objet : PRECISIONS REGLEMENTAIRES - IMPORTANT

POUR DIFFUSION A L'ENSEMBLE DES CLUBS SVP !

IMPORTANT !

PRECISION:

Lors des circuits préparatoires d'été (Juniors et seniors du 17 et 18 mars ET du circuit des jeunes les 7 et 8 avril) les clubs ont la possibilité de présenter leurs
nageuses sur l'épreuve de figures imposées uniquement, puisqu'un classement 100% Figures Imposées sera établi à l'issue des compétitions.
Cependant, les épreuves de ballet comptant pour 50% du résultat final, les nageuses engagées sur les épreuves libres devront obligatoirement nager les figures
imposées sur la compétition.
Néanmoins, sur acceptation du juge arbitre de la compétition et du comité organisateur, un club peut demander à nager en pré-swimmer sur une épreuve donnée (solo,
duo, équipe). Cette décision est soumise à l'approbation des personnes mises en responsabilité sur l'événement et sous réserve de ne pas aller au delà de 2 ballets pré-
swimmers.

Compte tenu de cette précision, les clubs souhaitant modifier leurs pré-engagements doivent les faire connaitre le plus rapidement auprès des comités concernés de
façon à ce que les programmes prévisionnels des compétitions puissent être diffusés.

RAPPEL:

Pour toutes les solistes non qualifiées sur des championnats d'été, qu'elles se soient arrêtées aux Journées d'Automne ou au barrage des championnats de France
Hiver ou aux phases éliminatoires des mêmes championnats, ont la possibilité de nager sur les circuits préparatoires. Elles figureront dans le classement final.
Les juniors pourront nager leur solo lors du circuit d'été et aux N3 Perf, les minimes lors du circuit des Jeunes.

Ces étapes de préparation sont nécessaires dans le parcours de formation d'une soliste.
Les échéances majeures de qualification pour cette épreuve se déroulant très tôt dans la saison (lors des Journées d'Automne mi-novembre et du barrage des hiver
mi -décembre), il est nécessaire d'anticiper la préparation de cette épreuve sur la saison n-1.

Sportivement

Delphine MARECHAL
CTS Inter région Sud Est